Envoyé en préfecture le 05/08/2020 Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le

ID: 005-210500617-20200724-2020_07_17-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GAP

Le vingt-quatre juillet deux mille vingt à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	17/07/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	31/07/2020

OBJET:

Acquisition foncière - Emprise de parcelle - Régularisation - Lieu dit Porte Martel à Romette

Étaient présents :

M. Roger DIDIER, Mme Maryvonne GRENIER, Mme Rolande LESBROS, M. Jérôme MAZET, Mme Pascale ROUGON, M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Catherine ASSO, M. Cédryc AUGUSTE, Mme Solène FOREST, M. Daniel GALLAND, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY, M. Vincent MEDILI, Mme Françoise DUSSERRE, M. Claude BOUTRON, Mme Ginette MOSTACHI, M. Joël REYNIER, Mme Françoise BERNERD, M. Richard GAZIGUIAN, Mme Mélissa FOULQUE, M. Gil SILVESTRI, M. Alexandre MOUGIN, Mme Evelyne COLONNA, M. Fabien VALERO, M. Bruno PATRON, M. Alain BLANC, Mme Christiane BAR, Mme Isabelle DAVID, M. Thierry RESLINGER, M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es):

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Catherine ASSO, M. Pierre PHILIP procuration à M. Gil SILVESTRI, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Sabrina CAL procuration à Mme Evelyne COLONNA, M. Eric MONTOYA procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Isabelle DAVID, M. Christophe PIERREL procuration à M. Thierry RESLINGER, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à M. Eric GARCIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Richard GAZIGUIAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Madame Catherine ODDOU est propriétaire de la parcelle cadastrée Section 125 AB Numéro 102, dont une partie supporte l'emprise d'un aménagement de voirie réalisée par la Commune.

Afin d'opérer la régularisation foncière de cette situation d'empiétement, il a été convenu avec la propriétaire que la Commune de GAP fasse l'acquisition de l'emprise concernée par l'empiétement, d'une surface d'environ 75 m², au prix de 50 € du m².

Le montant de cette acquisition amiable est convenu en dessous du seuil de consultation obligatoire du Service des Domaines.

Il est ici précisé que la superficie exacte de l'emprise à acquérir sera déterminée par l'élaboration d'un document d'arpentage aux frais exclusifs de la Commune.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision:

Je vous propose, sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Energétique et des Finances réunies respectivement les 10 et 16 juillet 2020 :

<u>Article 1</u>: d'approuver l'acquisition, au prix de 50 € du m², par la Commune, d'une emprise d'environ 75 m², à détacher de la parcelle cadastrée Section 125 AB Numéro 102 auprès de Madame Catherine ODDOU, pour la régularisation foncière d'une situation d'empiétement;

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents dont l'acte authentique de vente.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit : - POUR : 43

Maire déléguée de Romette

Rolande LESBROS

Transmis en Préfecture le : 0 5 AUUT 2020 Affiché ou publié le : 0 5 AUUT 2020

Acquisition foncière - Emprise de parcelle - Régularisation - Lieudit Porte Martel - Romette

